

DATE DE PUBLICATION : 15 juin 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DE M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

**DR n° 2010-10**

du 14 juin 2010

Organisation de la direction générale  
des Études et des Relations internationales

Sections : 0.2.1.  
4.1.

Vu la décision réglementaire n° 2010-04 du 9 avril 2010,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé au sein de la direction des Études et des Relations internationales et européennes de la direction générale des Études et des Relations internationales un service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes (SAPRIE).

**Article 2** : Le point 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la décision réglementaire n° 2010-04 est modifié comme suit :

« la direction des Études et des Relations internationales et européennes (DERIE), qui regroupe :

- le service des Relations européennes (SRE),
- le service des Relations monétaires internationales (SERMI),
- le service d'Études macroéconomiques et de Synthèses internationales (SEMSI),
- le service de la Zone franc et du Financement du développement (COMOZOF),
- le service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes (SAPRIE) ».

**Article 3** : L'article 4 de la décision n° 2010-04 du 9 avril 2010 est complété par le point 4.5 suivant :

4.5 - Le service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes a pour responsabilité le traitement logistique de la préparation des réunions internationales (suivi du calendrier, diffusion et archivage des documents sous Arche, préparation des dossiers physiques, et organisation matérielle des réunions de préparation). Il est en charge de la gestion et de l'évolution fonctionnelle des applications Arche, Noé et plus généralement des systèmes d'information liés à l'activité de coordination de la DERIE.

**Article 4** : La présente décision réglementaire prend effet à compter de sa publication au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Le gouverneur

Christian NOYER